



## Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
6 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 32<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 novembre 2000, à 10 h 30

*Président* : M. Rosenthal. . . . . (Guatemala)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires* : M. Mselle

### Sommaire

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001  
(*suite*)

Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 40.*

**Point 117 de l'ordre du jour : budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)**

**Rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809, A/55/502 et A/55/507 et Add.1)**

1. Le Secrétaire général dit que la tâche critique consistant à renforcer l'efficacité et les moyens de l'Organisation dans le secteur de la paix et de la sécurité, proposée dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), revêt une importance capitale pour que l'Organisation puisse exercer une partie essentielle de sa mission. Il a créé le Groupe parce qu'il croit que l'Organisation ne peut pas continuer à opérer comme d'habitude s'agissant des opérations de paix. Ces 10 dernières années, trop souvent et dans trop de lieux, des mandats inadéquats, le manque de moyens et un appui insuffisant du Siègne ont été à l'origine de désastres pour les personnes vulnérables que l'Organisation cherchait à servir, pour les forces de maintien de la paix qui ont fait preuve de leur bravoure et de leur dévouement sur le terrain et pour l'Organisation elle-même. La gravité de ces antécédents est indéniable; il s'agit de savoir si la communauté mondiale cherchera collectivement à relever le défi et si les représentants des États Membres aideront l'Organisation à aider les peuples qu'ils représentent en autorisant les modifications et améliorations demandées dans le rapport du Groupe d'étude. Le Secrétaire général ne souhaite pas préjuger des conclusions du rapport du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix à paraître, mais tient à souligner l'urgence et l'importance du problème.

2. Le rapport du Groupe examine une large gamme de secteurs dans lesquels l'Organisation des Nations Unies a été trop lente, paralysée par les contraintes administratives, trop faible ou trop fragmentée pour affronter efficacement les conflits. Le rapport qui aborde des domaines allant de l'alerte rapide jusqu'à la planification des missions et à l'utilisation des techniques modernes en matière de communication et d'information, constitue l'effort le plus important en vue d'améliorer la réaction de l'Organisation face aux crises, depuis sa création. L'Organisation et les États Membres doivent répondre à l'appel qu'il contient. Le Secrétaire général est conscient des problèmes plus vastes dans le contexte desquels il fait sa demande

d'urgence : le fait que le renforcement des moyens au Siègne ne résoudra pas tous les problèmes qui se posent actuellement en matière de maintien de la paix; la nécessité pour les États Membres de faire preuve de la volonté politique voulue pour fournir à l'Organisation les troupes et le personnel civil dont elle a besoin pour réussir; et le fait préoccupant que tous les devoirs en matière de maintien de la paix ne sont pas partagés équitablement par les États Membres et que les missions organisées à la demande du Conseil de sécurité ne reçoivent pas toutes un appui égal ou même suffisant. Le Secrétaire général partage les soucis de nombreuses délégations qui ont déploré l'insuffisance des effectifs et du matériel fourni pour les opérations de maintien de la paix et l'absence de volonté politique de contribuer au maintien de la paix en Afrique.

3. Il est essentiel et urgent non seulement de s'attaquer à ces problèmes politiques et structurels fondamentaux, mais aussi de renforcer la capacité du Département des opérations de maintien de la paix d'appuyer et de guider les opérations sur le terrain. C'est sur le terrain que l'Organisation échoue ou réussit. C'est sur le terrain, avec une présence militaire et civile effective et à l'aide de structures compétentes de commandement et de contrôle que l'Organisation peut aider ou entraver et c'est là qu'elle doit être renforcée. La priorité absolue est d'apporter des améliorations effectives et immédiates à la capacité opérationnelle de l'Organisation. C'est là un besoin urgent qui exige des mesures d'urgence. Si la Commission reporte l'adoption de mesures quant au plan d'urgence, le personnel de maintien de la paix sur le terrain et les populations qu'il cherche à servir en pâtiront inévitablement et les capacités opérationnelles de l'Organisation seront inévitablement affaiblies sur le terrain.

4. Les crédits demandés représentent moins de 0,5% des crédits ouverts au titre du budget ordinaire et ceux demandés au titre du compte d'appui représentent moins de 1,5% des dépenses actuelles de maintien de la paix. Les montants ne sont pas importants mais peuvent être cruciaux s'agissant de l'aptitude de l'Organisation à fournir à ses forces de maintien de la paix l'appui dont elles ont besoin et de l'aptitude de ces dernières à s'acquitter du mandat qui leur a été confié par les États Membres.

5. La demande d'urgence a deux objectifs : en premier lieu, fournir un appui plus efficace et plus soutenu aux quelque 58 000 membres des forces de maintien de la paix actuellement déployés sur le terrain qui cha-

que, jour risquent leur vie pour s'acquitter du mandat qui leur a été confié, souvent dans des conditions très difficiles et imprévisibles; en deuxième lieu, répondre aux besoins urgents et mettre en place des mécanismes et procédures qui permettront à l'Organisation de mieux faire face à une prochaine crise qui surviendra inéluctablement. De toute évidence, cette réforme est nécessaire; elle ne peut pas être mise en oeuvre sans ressources. Il n'est pas réaliste d'espérer qu'elle réalisée par des fonctionnaires qui font déjà l'impossible chaque jour pour gérer les opérations courantes; la Commission est sans nul doute consciente de la croissance rapide et imprévue des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des 18 derniers mois.

6. Le Département des opérations de maintien de la paix doit être doté d'effectifs suffisants et d'une structure appropriée pour pouvoir planifier, déployer, gérer et appuyer les opérations de maintien de la paix efficacement. Les propositions du Groupe d'étude, si elles sont appliquées, permettront d'atteindre cet objectif essentiel. Elles concernent une large gamme de besoins, y compris les modifications structurelles, telles que la création d'un bureau des affaires militaires et de la police civile, dirigé par un Secrétaire général adjoint, qui comprendrait une division de la police civile autonome et une division militaire renforcée et restructurée. Ce bureau accorderait une priorité plus élevée aux relations entre le Département et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et permettrait au Département de renforcer le dialogue et les consultations entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents et de forces de police pendant la durée d'une mission, afin de permettre à toutes les parties de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur tous les aspects de l'opération. Un échange d'informations franc et un dialogue ouvert sont essentiels si l'Organisation veut conserver la confiance que doivent lui porter les États Membres, pour envisager de lui fournir les ressources nécessaires et de prendre les risques inhérents au déploiement de forces de maintien de la paix.

7. D'autres propositions consistent à transformer le Groupe des enseignements tirés des missions en Groupe de la doctrine de maintien de la paix et des pratiques optimales et à créer un petit Groupe consultatif en matière pénale et judiciaire, un Groupe de la parité entre les sexes et un Groupe de l'information. Ces modifications envisagées reflètent la nature multi-

disciplinaire du maintien de la paix au XXI<sup>e</sup> siècle et doivent être autorisées si l'on veut que l'Organisation s'adapte à l'évolution du milieu où les forces de maintien de la paix évoluent.

8. Tout aussi importante est la tâche consistant à doter l'Organisation des instruments dont elle a besoin pour prévoir et comprendre les causes profondes des conflits où elle est priée d'intervenir. Récemment, le Conseil de sécurité a réaffirmé qu'il importe d'améliorer les capacités de collecte d'informations et d'analyse du Secrétariat. La création envisagée du Secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique au Comité exécutif pour la paix et la sécurité répondrait à ce besoin. Ce service restreint et multidisciplinaire composé de fonctionnaires venant d'horizons différents aurait la fonction vitale de fournir une analyse intersectorielle au Comité exécutif par la paix et la sécurité. Il permettrait également à l'Organisation de mieux tirer parti des ressources considérables existant en matière d'information dans le système des Nations Unies et dans le public, de faire en sorte qu'il soit dûment tenu compte des perspectives humanitaires et relatives au développement dans les analyses stratégiques et la planification, d'améliorer la coopération et la coordination entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres éléments du système, comme le demandent les États Membres; il fournirait par ailleurs un appui analytique aux fins de la formulation, par le système, d'options de politique générale et de stratégies à moyen et à long terme de type intersectoriel, qui nécessitent de plus en plus une optique multidisciplinaire, enfin il permettrait à l'Organisation, en collaboration étroite avec les États Membres concernés, de mieux être à même d'analyser les causes profondes des conflits potentiels et d'axer ses ressources sur ces dernières.

9. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont résolu de rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace en matière de maintien de la paix et de la sécurité en la dotant des ressources et des mécanismes dont elle a besoin aux fins de la prévention des conflits, du règlement pacifique des différends, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et de la reconstruction après les conflits et ont demandé à l'Assemblée générale d'examiner les recommandations du Groupe d'étude dans les meilleurs délais.

10. Le Secrétaire général souscrit à la préoccupation de nombreux membres de la Commission quant à la

nécessité de donner une priorité plus élevée aux ressources aux fins du développement. Il a prié sans relâche les États Membres d'accroître leur aide au développement et espère que la prochaine conférence de haut niveau sur le financement du développement permettra d'axer l'attention de la communauté internationale sur ce problème. Toutefois, il serait illusoire d'imaginer que les États Membres puissent dégager les ressources nécessaires au développement en empêchant l'Organisation des Nations Unies de mettre en place des moyens en matière de maintien de la paix. Le développement et le maintien de la paix ne sont pas des options indépendantes mais se complètent nécessairement et des ressources sont indispensables dans ces deux secteurs. La guerre est le pire ennemi du développement. La paix est une condition indispensable au développement pour les pays en situation de conflit et pour leurs voisins et les crédits dépensés pour des activités de maintien de la paix et de prévention des conflits permettront d'instaurer ou de préserver des conditions propices au développement. Si les modifications proposées par le Groupe d'étude sont acceptées, l'Organisation sera mieux équipée et mieux préparée pour aider à protéger les peuples des pays déchirés par la guerre et leur éviter de nouvelles souffrances. Dans le cas contraire, ce sont ces peuples qui seront victimes, et non pas les puissants ou les privilégiés de la planète. Pour ces derniers, il s'agit d'améliorer les moyens de l'Organisation; pour les pauvres et ceux qui sont réduits à l'impuissance, il s'agit littéralement d'une question de vie ou de mort. La Commission ne doit pas oublier cette vérité essentielle lorsqu'elle étudiera la meilleure manière de renforcer la mission de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité. Les besoins sont nets, les demandes urgentes et les solutions réalisables.

11. Le Secrétaire général accorde aussi une grande importance à un autre problème, celui de la sécurité et du personnel. Il est tout bonnement inacceptable que le personnel des Nations Unies qui souvent brave des dangers auxquels de nombreuses armées n'exposent pas leurs soldats, reçoive moins que l'appui maximal de la communauté internationale. De trop nombreuses tragédies sont survenues l'an passé, de l'Afrique au Timor occidental et le Secrétaire général espère que la Commission prendra les mesures nécessaires pour permettre à l'Organisation d'accorder la priorité absolue à ce problème. Il a proposé un certain nombre de mesures visant à renforcer le mécanisme de gestion de la sécurité de l'Organisation et à le rendre plus profes-

sionnel en modifiant les effectifs, leur formation, les services qu'ils fournissent et l'équipement qu'ils utilisent. À l'évidence, le système actuel de financement ne fonctionne pas. Le Secrétaire général espère donc que la Commission approuvera ses recommandations de façon que l'Organisation des Nations Unies puisse prendre des mesures efficaces en vue d'améliorer la sécurité et la sûreté de son personnel. C'est sans contester le minimum auquel le personnel a droit et la moindre des choses qui puissent être faites par les États Membres et l'Organisation.

12. **M. Levitte** (France) parlant au nom de l'Union européenne et de pays associés, Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovaquie, ainsi que du Liechtenstein dit que ces pays appuient pleinement les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/55/502), qui devraient être mises en oeuvre sans retard. Le rapport du Groupe souligne l'urgence des changements à accomplir pour apporter un meilleur soutien aux opérations de maintien de la paix dans le monde, et notamment en Afrique et pour permettre au Secrétariat de l'ONU d'être pleinement à même d'assurer la conduite au quotidien des opérations de maintien de la paix. Pour de nombreux États africains, qui sont confrontés à des crises graves, le soutien de l'Organisation est essentiel et est bien souvent le seul appui qui leur parvient pour les aider à retrouver le chemin de la paix.

13. Le soutien qu'apporte l'ONU au règlement des conflits n'est qu'une des nombreuses missions qui incombent à l'Organisation. L'action de l'ONU en faveur du développement, en particulier, est également prioritaire. Ces deux approches, toutefois, sont complémentaires. L'effort que les États Membres sont appelés à fournir pour assurer un début de mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude ne vient en aucun cas se substituer à l'effort qu'ils doivent faire en faveur du développement. Le coût de cet effort paraît très raisonnable si on le compare au volume du budget ordinaire ou à celui des opérations de maintien de la paix.

14. Presque trois mois après le Sommet du Millénaire, les États Membres ont une obligation de résultats. Les gouvernements et l'opinion publique ne comprendraient pas que les États Membres ne soient pas à même de prendre dès maintenant et en tout état de cause avant la fin de l'année les premières mesures proposées par le Secrétaire général. M. Levitte constate avec satisfaction que le Comité spécial des opérations

de maintien de la paix, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) débattent des aspects de ce problème essentiel qui relèvent de leur compétence, car c'est le meilleur moyen d'arriver à une réponse opérationnelle aux besoins prioritaires identifiés dans le rapport du Groupe d'étude, avec la célérité qui convient.

15. **M. Kolby** (Norvège) dit que tous les États Membres ont la responsabilité conjointe de permettre à l'Organisation des Nations Unies de relever les défis de plus en plus complexes posés par le maintien de la paix. La demande croissante en matière de maintien de la paix fait ressortir la nécessité de combler l'écart entre les tâches demandées à l'Organisation et les ressources fournies à cet effet. La politique de croissance nulle va de plus en plus à l'encontre du but recherché, tant pour ce qui est de réformer l'Organisation que pour lui permettre de relever de nouveaux défis.

16. Le Gouvernement norvégien accueille avec satisfaction le rapport du Groupe d'étude et les observations du Secrétaire général concernant sa mise en oeuvre. Les recommandations du Groupe d'étude, une fois appliquées, renforceront très sensiblement l'aptitude de l'Organisation à planifier et à réaliser les opérations de paix complexes. M. Kolby appuie vigoureusement les propositions visant à renforcer le Département des opérations de maintien de la paix et d'autres secteurs du Secrétariat participant à la réalisation des opérations de paix ainsi que la proposition visant à créer un secrétariat à l'information et à l'analyse stratégique au Comité exécutif pour la paix et la sécurité, qui servira de mécanisme d'alerte rapide et renforcera la capacité de prévention des conflits de l'Organisation. Ce secrétariat sera également utile pour le Conseil de sécurité dans sa tâche relative au mandat de futures opérations.

17. La proposition visant à ouvrir 7,5 millions de dollars de crédits supplémentaires au budget ordinaire et à créer 35 postes supplémentaires et à accroître de 14,7 millions de dollars le compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix ainsi qu'à créer 214 postes supplémentaires en vue de mettre en oeuvre les propositions pendant la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 semble très modeste eu égard au niveau actuel du budget ordinaire et aux dépenses de maintien de la paix. Il ne faut pas accroître les ressources aux fins des opérations de paix aux dépens des ressources pour le développement. La communauté internationale doit concevoir le développement à long terme, de manière à instaurer une paix durable. La po-

litique de la Norvège en matière de sécurité et de développement repose depuis longtemps sur une optique globale du développement et de la consolidation de la paix. Il ne peut y avoir de développement en l'absence de paix et de stabilité. La paix dépend du développement et de la justice; ces domaines sont indissociables.

18. Le maintien de la paix est l'une des missions essentielles pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies a été créée. L'élargissement récent du rôle de l'Organisation dans ce secteur, en dépit de ressources limitées, démontre que ce mandat conserve son importance. La délégation norvégienne appuie les recommandations du Groupe d'étude et les propositions relatives à leur mise en oeuvre et accepte leurs incidences financières. Il faudra statuer rapidement sur les demandes de crédits aux fins de la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude.

19. **M. Heinbecker** (Canada) dit qu'il convient de féliciter le Secrétaire général pour le rôle prépondérant qu'il a pris s'agissant du problème crucial des opérations de paix des Nations Unies. Le Groupe d'étude qu'il a nommé a fait des recommandations concrètes et pratiques et a présenté des propositions de changements pragmatiques et applicables. Le renforcement de la capacité de l'Organisation en matière d'opérations de paix dépendra d'une collaboration efficace entre le Secrétariat, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, la société civile et les États Membres. On observe déjà des témoignages de cette collaboration.

20. Certaines délégations accordent moins d'importance que d'autres au rapport du Groupe d'étude. La délégation canadienne juge que la bonne application des recommandations du Groupe d'étude est cruciale pour l'avenir de l'Organisation. La Cinquième Commission a un rôle important à jouer à cet égard. Les enjeux sont bien plus importants que les manoeuvres diplomatiques et les idéologies anachroniques. L'intervenant adjure les États Membres qui ont les moyens, mais apparemment pas la volonté, de financer la réforme des Nations Unies de payer leurs contributions en recouvrement en temps voulu et sans conditions. Les échecs bien connus de l'Organisation ne sont pas une raison de l'abandonner. Les consommateurs actuels et futurs des services de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies doivent réaliser que les arguments de ceux qui s'opposent à la réforme envisagée des opérations de maintien de paix ne sont pas valables.

21. En réponse à certaines des préoccupations évoquées, l'intervenant dit qu'il n'est pas possible de dissocier le maintien de la paix et la consolidation de la paix si l'on veut que l'Organisation des Nations Unies réponde aux besoins multiples des pays victimes de la guerre, qui comprennent la réinvasion de la primauté du droit, le redressement économique, la protection des droits, en particulier ceux des minorités et l'établissement de bonnes pratiques de gouvernance. De même, l'expérience des dernières années, au cours desquelles les dépenses de maintien de la paix sont passées d'un minimum de 600 millions de dollars à un maximum de plus de 2,5 milliards de dollars, démontre que de telles augmentations ne se soldent pas nécessairement par une diminution des crédits affectés au développement. En fait, c'est l'inverse qui est exact : la paix et la sécurité sont des conditions préalables au développement et personne n'investira des crédits limités dans des pays où ces fonds risquent de disparaître à l'occasion de conflits. Enfin, il n'est pas exact de dire que les besoins du Département des opérations de maintien de la paix sont grandement exagérés. La demande de ressources d'urgence doit être examinée dans le contexte de la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les États Membres ont reconnu qu'il est important de promouvoir la capacité de l'Organisation en matière de maintien de la paix. À cet égard, M. Heinbecker accueille avec satisfaction les mesures déjà prises en vue d'un examen détaillé du Département, notant que le Groupe d'étude a recommandé des réformes qui chercheraient à résoudre globalement les problèmes qu'on avait envisagés de surmonter au moyen de personnel fourni à titre gracieux.

22. De nombreux gouvernements n'ont plus confiance dans l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à diriger des opérations de paix. Plus on laisse languir la réputation de l'Organisation, plus les gouvernements et les populations répugneront à participer aux opérations de maintien de la paix. Il est essentiel de renforcer la capacité de l'Organisation et de planifier et d'exécuter des opérations complexes si l'on veut réinstaurer la confiance des pays fournisseurs de contingents. En outre, ces pays doivent pouvoir participer complètement et de plein droit aux consultations du Conseil de sécurité relatives aux missions dans lesquelles leurs contingents opèrent. Ces États doivent également avoir accès aux analyses et informations dont le Secrétariat dispose.

23. Compte tenu du fait qu'il y aura vraisemblablement de nouvelles missions et eu égard aux exigences et complexité des missions existantes, la nécessité d'appliquer les recommandations du Groupe d'étude et de trouver les ressources nécessaires ne peut faire aucun doute. De même, si l'on pense qu'il y a à l'heure actuelle environ 50 000 personnes sur le terrain, les effectifs d'appui doivent à l'évidence être renforcés. Fournir les ressources demandées par le Secrétaire général serait un investissement sage et rentable. Il y a lieu de se féliciter de la rapidité avec laquelle la demande a été soumise à la Commission et il faut espérer que le Comité consultatif mettra rapidement la dernière main à son rapport sur les crédits nécessaires aux fins de la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude.

24. **M. Sun Joun-yung** (République de Corée) dit que sa délégation qui a apporté un appui indéfectible aux réformes entreprises par le Secrétaire général accueille avec satisfaction le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/303-S/2000/809) et attend avec intérêt la publication du rapport du Comité consultatif sur les crédits nécessaires aux fins de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'étude. Le renforcement de la planification et de la coordination stratégique, la fourniture de directives efficaces en matière de missions et la rationalisation des procédures sont essentielles au succès des missions de maintien de la paix, qui deviennent de plus en plus complexes. Il est nécessaire à cet égard de renforcer les capacités de l'Organisation en matière de gestion de l'information et d'analyse stratégique et l'aptitude du Siège à planifier et à appuyer les opérations de paix.

25. S'agissant du rapport présenté par le Secrétaire général (A/55/207 et Add.1), la délégation de la République de Corée se prononce en faveur d'une augmentation mesurée des ressources aux fins de l'assistance électorale, qu'elle juge partie intégrante de la consolidation de la paix après un conflit. Elle souscrit également au renforcement des missions d'évaluation des besoins, condition préalable indispensable aux activités d'assistance électorale. Elle appuie en principe le renforcement des capacités du Département des opérations de maintien de la paix, pour qu'il puisse accorder un appui efficace aux opérations de maintien de la paix sur le terrain. Au cours des 10 dernières années, à l'occasion d'agrandissements et de diminutions des activités de maintien de la paix, l'Organisation a appris une douloureuse leçon, perdre des effectifs et des com-

pétences précieuses et avoir ensuite à les reconstituer. Les pénuries de personnel sont aiguës dans certains services du Département. Toutefois, la demande du Secrétaire général concernant 181 postes supplémentaires au titre du compte d'appui doit être justifiée plus en détail. Il est nécessaire de procéder à un examen détaillé, fondé sur des critères objectifs de gestion et de productivité, pour déterminer le niveau des effectifs de base qui permettrait au Département de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins.

26. Le rapport du Secrétaire général n'aborde pas les incidences financières concernant les opérations particulières, telles que les propositions concernant les projets à impact rapide, les activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, les droits de l'homme et n'évoque pas non plus la recommandation tendant à transformer les postes relevant du compte d'appui en postes permanents, ni d'autres questions qui sont toujours à l'examen. Toute augmentation des ressources aux fins des opérations de maintien de la paix ne doit pas être effectuée aux dépens des ressources en vue du développement.

27. Enfin, la délégation de la République de Corée est préoccupée par le nombre de fonctionnaires qualifiés, en particulier de jeunes fonctionnaires qui quittent l'Organisation. Ce problème devrait être réglé en priorité. L'intervenant escompte à ce propos que la mise en oeuvre des initiatives actuelles en matière de réforme de la gestion des ressources humaines sera couronnée de succès.

28. **M. Holbrooke** (États-Unis d'Amérique) salue l'initiative hardie et opportune prise par le Secrétaire général, lorsqu'il a constitué le Groupe d'étude des opérations de paix des Nations Unies. L'Organisation doit faire face à des demandes croissantes concernant des opérations de plus en plus complexes dans les parties les plus vulnérables de la planète. Dans ce contexte, il incombe aux États Membres de surmonter leurs divergences qui sont mineures et peuvent se prêter à conciliation, et de prendre des mesures décisives pour que l'Organisation puisse réaliser ses objectifs ambitieux et toujours plus importants en matière de maintien de la paix.

29. M. Holbrooke constate avec satisfaction que la Cinquième Commission s'emploie à rendre le barème des opérations de maintien de la paix plus équitable et à le mettre à jour. S'agissant de la réforme des opérations, il salue le rapport pratique du Groupe d'étude sur

les opérations des Nations Unies. Maintenant, il appartient à la Commission d'aborder la question critique des ressources. C'est un fait bien connu que les opérations les plus délicates et les plus importantes de l'Organisation se heurtent à des pénuries critiques de contingents, de matériel et de formation et que la capacité du Département des opérations de maintien de la paix laisse à désirer. À l'heure actuelle, l'Organisation ne dispose que de 400 fonctionnaires pour gérer 58 000 hommes et femmes servant dans 15 opérations de maintien de la paix dans le monde entier et, avec la perte du personnel fourni à titre gracieux, le personnel militaire du département est tombé de 100 officiers à 32. M. Holbrooke se félicite de l'intention du Secrétaire général d'effectuer un examen approfondi du Département et attend avec intérêt l'élaboration d'une stratégie mondiale en matière de logistique, d'une stratégie d'ensemble pour le recrutement du personnel et d'une liste astreinte du personnel pour faciliter un déploiement rapide. D'autres priorités concernent la restructuration et le renforcement de la Division des affaires militaires et de la police civile, moyennant entre autres l'instauration d'une capacité de conseils juridiques, le renforcement du Bureau des opérations et de la Division de l'administration et de la logistique des missions ainsi que le renforcement de la capacité de l'Organisation en matière de planification des politiques générales et d'analyse de l'information ainsi que de l'élément information des opérations de paix. Il est également nécessaire de créer un nouveau poste de sous-secrétaire général comme l'a recommandé le Groupe d'étude, pour aider à gérer le Département efficacement. La déclaration du Secrétaire général selon laquelle toute augmentation de personnel doit s'accompagner d'une réforme des ressources humaines et de la gestion doit être saluée. Les pays fournisseurs de contingents doivent avoir un rôle plus important dans le processus de consultation et dans la structure des effectifs du Département des opérations de maintien de la paix.

30. La préoccupation selon laquelle la réforme du maintien de la paix risque de porter préjudice au financement du développement est sans fondement. En fait, le maintien de la paix peut être essentiel au développement comme cela a été le cas au Mozambique, où une activité efficace de maintien de la paix a contribué à la réalisation du taux de croissance économique le plus élevé d'Afrique.

31. M. Holbrooke reconnaît que les arriérés des États-Unis et leurs incidences sur les opérations de maintien de la paix et notamment sur les retards apportés au remboursement des pays fournisseurs de contingents suscitent de graves préoccupations. L'actuel Gouvernement des États-Unis considère ce problème très sérieusement. À la fin de 1999, les États-Unis ont payé 100 millions de dollars de leurs arriérés à l'Organisation et sont disposés à verser 182 millions de dollars de plus d'ici à la fin de 2000. Il convient de noter qu'en fait, les contributions globales des États-Unis à l'Organisation ont augmenté de façon spectaculaire. Au cours de l'exercice 2000/2001, le Gouvernement des États-Unis versera 3,6 milliards de dollars à l'Organisation des Nations Unies, y compris les contributions volontaires, soit une augmentation de près de 1 milliard de dollars, qui a été pleinement approuvée par le Congrès des États-Unis. Il est essentiel de prendre les mesures nécessaires pour placer l'Organisation sur une base financière stable et faire en sorte que le prochain Congrès maintienne cette tendance très positive.

32. Pour les populations vivant dans des zones de conflit, la présence d'une opération de paix des Nations Unies est souvent question de vie ou de mort. Si les États Membres n'agissent pas avec rigueur, ceux qui menacent les forces de maintien de la paix dans le monde entier pourront conclure que les Nations Unies n'ont ni la volonté ni la cohésion nécessaires pour remplir cette mission de base. Les forces de maintien de la paix méritent l'appui des États Membres et une structure crédible pour maintenir et gérer les opérations de paix.

33. **M. Erdős** (Hongrie) dit qu'au cours des 10 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a dû faire face à des défis sans précédent s'agissant des opérations de maintien de la paix, du fait des demandes croissantes, de la nature infiniment plus complexe des activités et du manque flagrant de ressources. Pendant que la Hongrie a été membre du Conseil de sécurité, la délégation hongroise a ressenti toute la lourdeur des mécanismes de maintien de la paix des Nations Unies. La situation ne s'est pas améliorée et la délégation hongroise appuie donc avec ferveur les propositions qui visent à fournir à l'ONU les outils nécessaires pour éviter les pièges d'un passé tout récent.

34. La Commission dispose de documents fiables qui mettent clairement en exergue le conflit qui existe entre d'une part les exigences de l'époque et de l'autre la

capacité actuelle de l'ONU de s'acquitter de ses obligations. La délégation hongroise demande instamment un début prochain de la mise en oeuvre des recommandations proposées par le Secrétaire général. Compte tenu de l'expérience amère accumulée récemment, la communauté internationale n'a plus de temps à perdre pour commencer à revoir et modifier les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Dans le même temps, cette tâche demande mûre réflexion, en raison de l'ampleur des activités de l'ONU.

35. Comme on l'a souligné à juste titre lors du Sommet du Millénaire, l'essor économique et social demeure la pierre angulaire des activités de l'Organisation. La tâche visant à rendre les Nations Unies plus efficaces et plus résolues dans les opérations de maintien de la paix ne doit pas être considérée comme incompatible avec cette entreprise. En fait, le succès des opérations de maintien de la paix détermine largement les chances de développement. La délégation hongroise espère que la Commission pourra apporter sa contribution en faisant en sorte que des ressources soient nécessaires pour une action urgente dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

36. **M. Galuška** (République tchèque) dit que les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration du Millénaire concernant la mise en oeuvre des propositions contenues dans le rapport du Groupe d'étude sont fondamentaux pour l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Le moment est venu d'effectuer une réforme du système de maintien de la paix tout entier. L'examen détaillé des recommandations de très grande portée contenues dans le rapport du Groupe d'étude nécessitera du temps, mais ceci ne devrait pas être un prétexte pour différer l'action. Les travaux de la Commission revêtent une importance capitale et toutes les délégations devraient leur donner la priorité voulue pour parvenir à des résultats concrets avant Noël. La République tchèque, qui a contribué aux opérations de maintien de la paix en fournissant des ressources financières et des contingents se prononce sans équivoque en faveur des modifications proposées par le Groupe d'étude.

37. **Mme Plepyte** (Lituanie) dit que, comme le montre l'histoire, certaines missions de maintien de la paix de l'ONU n'ont pas atteint leurs objectifs, faute de ressources ou de mandats adéquats ou en raison de l'absence d'une vision d'ensemble. La délégation lituanienne considère, comme le Secrétaire général, que la capacité du Siège de l'ONU en matière d'appui aux



forces de maintien de la paix sur le terrain est gravement limitée. Le Département des opérations de maintien de la paix manque de ressources et une priorité immédiate doit être de le renforcer, tant sur le plan du personnel que sur celui du financement.

38. Plusieurs des recommandations énoncées dans le rapport du Groupe d'étude méritent d'être examinées et étudiées en profondeur. À cet effet, des efforts importants ont déjà été faits par d'autres organes des Nations Unies. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat ont déjà exposé leurs vues au sujet des recommandations du Groupe d'étude et le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix ainsi que le Comité consultatif achèveront prochainement leurs travaux et feront rapport à ce sujet.

39. Il est important d'appliquer les recommandations qui peuvent l'être dès janvier 2001. Si certaines d'entre elles doivent être étudiées de façon plus approfondie, il convient de respecter le vœu exprimé lors du Sommet du Millénaire tendant à ce que les recommandations du Groupe d'étude soient examinées dans les meilleurs délais. Le renforcement des fonctions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies ne doit nullement se faire au détriment des activités de développement de l'Organisation, en particulier celles qui visent à éliminer la pauvreté et à répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique, car ces activités et les opérations de maintien de la paix sont complémentaires.

40. **Mme Silot Bravo** (Cuba) note que la Cinquième Commission n'a toujours pas reçu les rapports concernant le rapport du Groupe d'étude qui doivent être soumis par le Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix et la Commission des questions de politique spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission), lesquels s'emploient activement à achever leurs travaux. La Commission n'a pas encore reçu le rapport du Comité consultatif concernant les décisions à adopter par la Quatrième Commission. La délégation cubaine espère que, conformément au Règlement de l'Assemblée générale qui s'applique à tous les points à l'ordre du jour, le débat officiel et l'examen des incidences budgétaires du rapport du Groupe d'étude n'auront pas lieu tant que les vues de la Quatrième Commission ne seront pas connues et que le Rapport du Comité consultatif ne sera pas disponible. La délégation cubaine fera une déclaration officielle sur le fond du problème à ce moment-là.

41. **Le Président** assure la représentante de Cuba que la Commission ne commencera pas à débattre officiellement de la question tant que le Rapport du Comité consultatif ne sera pas disponible.

*La séance est levée à midi.*